

Les dates à retenir

Samedi 11 novembre à 11h00

Commémoration de la fin de la première guerre mondiale.

Un apéritif sera offert à l'issue de la cérémonie.

Dimanche 17 décembre à 15 h Noël pour tous

Un spectacle de cirque sera offert par la mairie aux petits et grands enfants de Saint-Aignan de 0 à 100 ans ! Le spectacle sera suivi d'un goûter pour un moment de partage intergénérationnel. Merci de signaler votre présence à la mairie. Nous vous attendons nombreux !

Les bons gestes pour la planète

Poubelle jaune : erreurs à éviter

Le pourcentage d'erreurs de tri sur le département atteint la barre des 30% et a engendré un surcôt de 300 000 € sur 12 mois !!!

Lorsque l'on jette des déchets dans la poubelle jaune, il n'y a qu'une seule règle à retenir : seuls les emballages et les papiers peuvent y être déposés, pas les objets !

Voici les erreurs de tri les plus fréquentes ou les plus dangereuses :

- **Vieux vêtements, draps et chaussures :** Ils doivent tous être amenés dans les bornes à textiles pour connaître une seconde vie.
- **Vieux jouets, arrosoirs, etc :** Les objets en plastique doivent être amenés en déchèterie.
- **Vieilles poêles, casseroles :** De même, tous les objets métalliques doivent être directement déposés en déchèterie.
- **Sacs opaques/noirs :** Tous les sacs opaques/noirs (y compris ceux contenant des ordures ménagères) doivent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères. Tous les emballages et les papiers doivent être jetés en vrac dans la poubelle jaune (ou dans un sac translucide).
- **Seringues usagées :** Pour la sécurité de ceux qui gèrent vos emballages, seringues

et aiguilles doivent être amenés en pharmacie ou à la déchèterie.

- **Piles, batteries usagées, bidons dangereux :** Les déchets dangereux (ex : bidon avec pictogramme déchets dangereux, piles, batteries, appareils électriques, etc.) doivent également être amenés en déchèterie. Ils mettent en danger les opérateurs du centre de tri.

Pour vous aider à trier vos déchets, téléchargez l'appli guide du tri de CITEO !



Participons tous à l'embellissement du village

Comme l'année dernière, Vivre à Saint-Aignan va organiser les décorations de Noël dans nos rues.



Tout le monde peut apporter sa touche de bonne humeur et de fantaisie pour marquer les festivités de fin d'année en décorant portes et fenêtres.

N'hésitez pas à rejoindre le groupe de bénévoles.

L'embellissement du village, c'est aussi respecter les jours d'enlèvement des sacs jaunes et ordures ménagères :

Sacs jaunes : mardi soir pour enlèvement le mercredi matin tôt ;

Containers ordures ménagères : jeudi soir pour enlèvement le vendredi matin tôt.

Évitons de laisser les sacs trainer plusieurs jours sur les trottoirs !

Service public d'assainissement non collectif

Si vous n'êtes pas desservi par le « tout à l'égout », vous disposez d'un système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement pour la préservation de l'environnement et la limitation des risques sanitaires et de pollution des eaux. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) assure le suivi de ces installations.

Missions du SPANC

- Conseils et assistance
- Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter. Le SPANC vous accompagne du projet aux travaux.
- Contrôle du bon fonctionnement des installations.

Procédure de contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien :

- réception d'un avis de passage
- visite d'environ 30 minutes
- repérage des équipements en place
- vérification du bon fonctionnement de l'installation
- rédaction d'un rapport

Le coût est de 95 € conformément au règlement intercommunal.

En savoir plus : spanc@terresdesconfluences.fr

Ou : **05 63 95 56 00**

Du lundi matin au vendredi matin

Mobilité



La ligne 802 passe à St-Aignan, les horaires sont affichés au point d'arrêt (niveau maison des associations)



Le réseau d'auto-stop organisé de proximité. Rezo pouce connecte les conducteurs et les passagers.

En savoir plus : www.mobicoop.fr.

Télécharger l'application sur Google play.

Avis d'enquête publique - PLUIH

L'enquête publique pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme de l'habitat sur la communauté de communes Terres des Confluences, se déroulera du :

Lundi 16 octobre 2023 à 9 h00 au

Vendredi 17 novembre 2023 à 17 h00 inclus.

12 permanences sont prévues dont :

| | | |
|---------|-----------------|----------------------------------|
| 16 oct. | 9h00 – 12h00 | Mairie de Castelsarrasin |
| 23 oct. | 9 h00 – 12h00 | Mairie de Garganvillar |
| 23 oct. | 14 h00 – 17h00 | Mairie de St Nicolas de la Grave |
| 9 nov. | 9h 00- 12h00 | Mairie de Castelsarrasin |
| 9 nov. | 14h00 17h | Mairie de St Nicolas de la Grave |
| 14 nov. | 9h00 – 12 h 00 | Mairie de Garganvillar |
| 17 nov. | 14 h00 – 17 h00 | Mairie de Castelsarrasin |

Plus d'information et prise de rendez-vous sur le site :

www.terresdesconfluences.fr/les-grands-projets/projets-de-territoire

Aide du conseil départemental aux collégiens

Votre enfant est collégien, vous avez peut-être droit à l'aide du Conseil Départemental. Trois conditions pour en bénéficier :

- Etre domicilié en Tarn & Garonne
- Votre enfant est scolarisé dans une classe de collège (6^{ème} à 3^{ème}) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire
- Votre enfant est bénéficiaire des bourses nationales

ou

Nouveau

Votre enfant est interne

- Boursier ou non boursier, scolarisé dans un établissement public ou privé de Tarn&Garonne dans une classe de collège

Ouverture du service en ligne du 9 octobre 2023 au 15 janvier 2024 sur le site du Conseil départemental : tarnetgaronne.fr rubrique Jeunesse éducation – aide aux collégiens.